



# RAPPORT D'ACTIVITES



**SB  
eMS** SYNDICAT de BASSIN  
entre MAYENNE  
et SARTHE

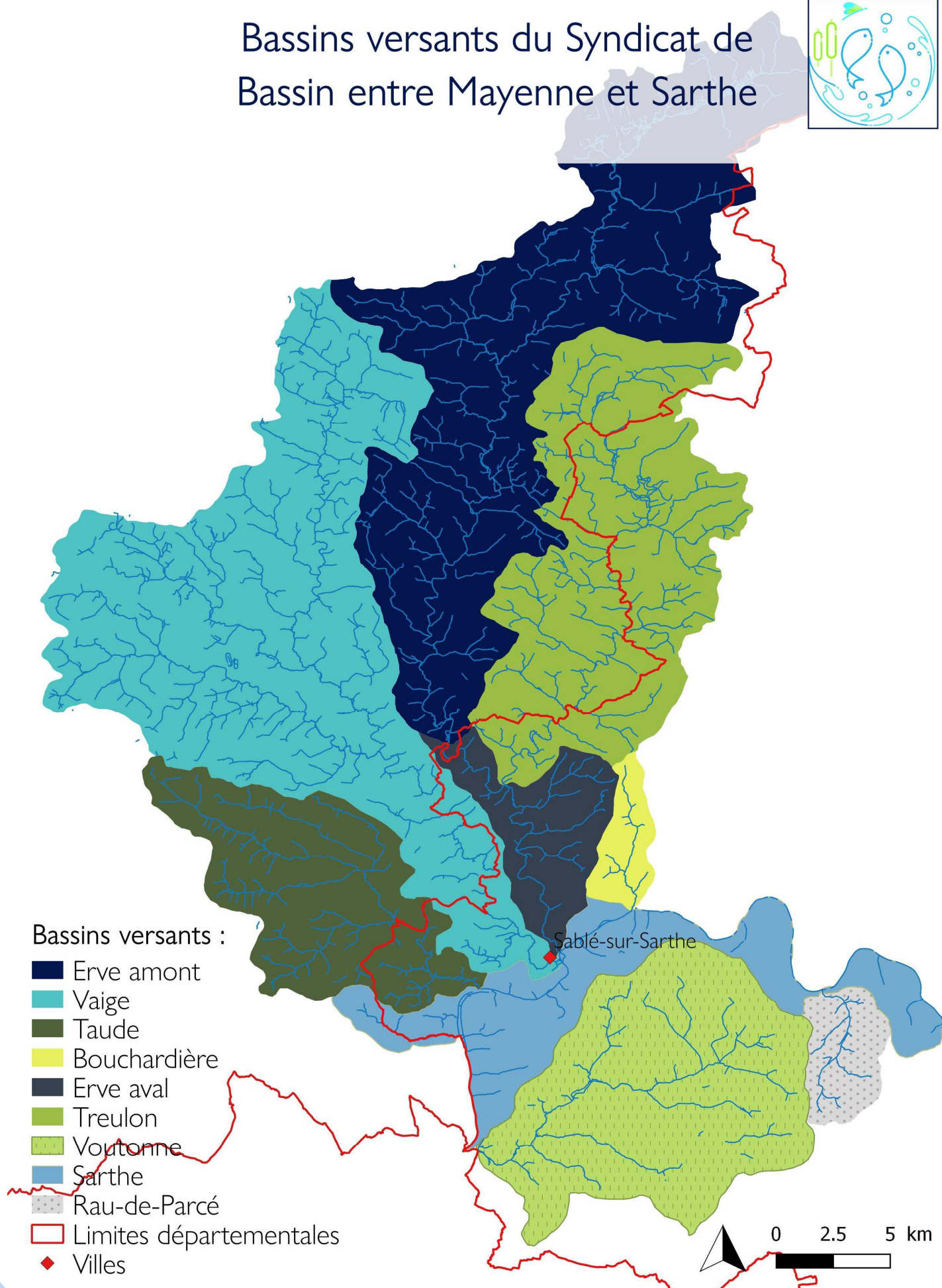
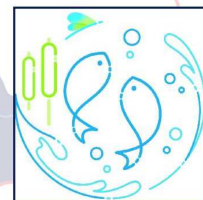
# 2021



## SOMMAIRE

Le Bassin versant du SBeMS .....	3
Les Elus .....	4
Les Délibérations .....	5
Les Commissions .....	5
L'Equipe technique et administrative .....	7
Les Finances .....	7
Les Actions .....	8
Le Bilan des principales actions.....	11
Revue de presse .....	14

# Bassins versants du Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe



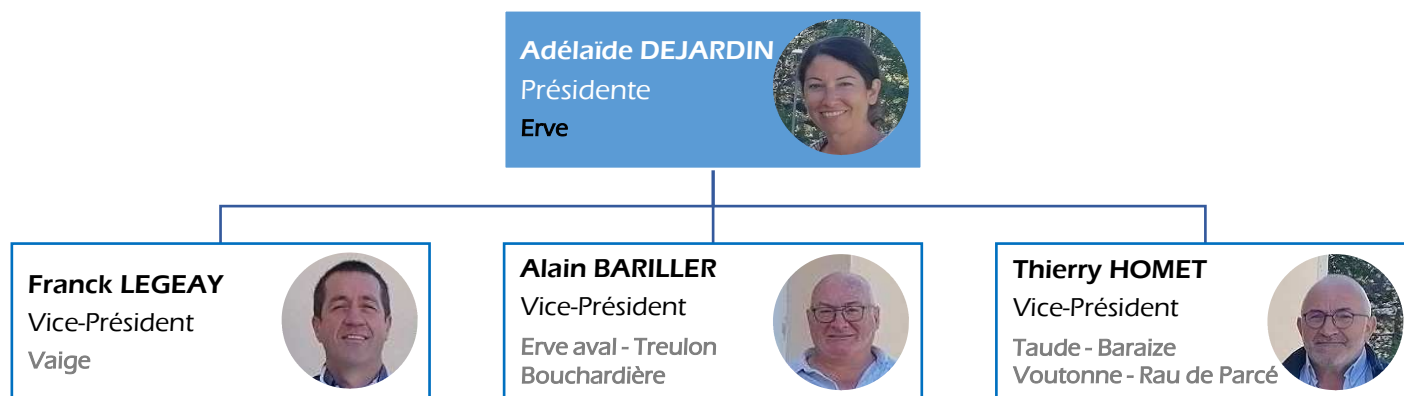


## LES ELUS

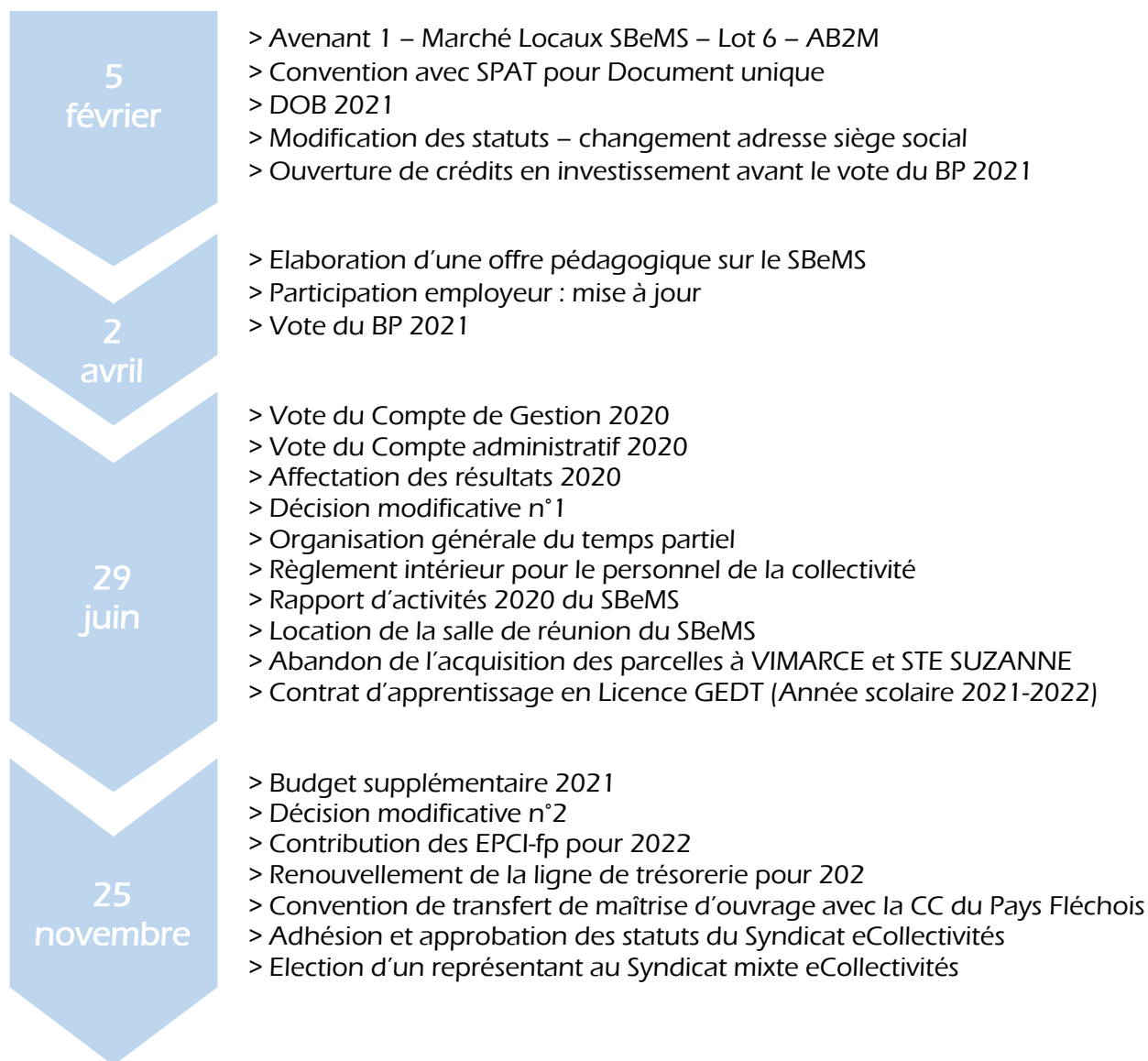
### Les membres du comité syndical



### Le bureau

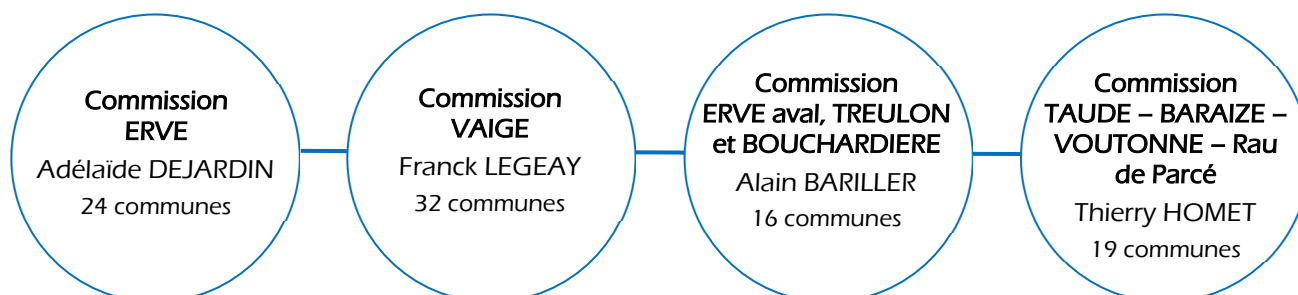


## LES DELIBERATIONS



## LES COMMISSIONS

A la création du SBeMS, des **COMMISSIONS TERRITORIALES** ont été mises en place dans une logique de travail par bassin hydrographique, ces commissions ont un rôle consultatif, elles n'ont pas de voix délibératives.



## Membres :

- Le Vice-Président ou le Président en charge de la Commission
- Le Président du SBeMS (membre de droit)
- Un élu : Maire ou son représentant, par commune historique du territoire.
- Toutes personnes jugées utiles

## Rôles des Commissions

- Présenter les projets du SBeMS
- Faire remonter les besoins de terrain
- Assurer la cohérence des actions

<b>Commission ERVE</b>
Assé le Bérenger
Blandouet-Saint-Jean
Evron
Livet
Sainte Suzanne et Chammes
St Georges sur Erve
St Léger
St Pierre sur Erve
Saulges
Thorigné en Charnie
Torce Viviers en Charnie
Vaiges
Vimartin sur Orthe
Voutré
Val-du-Maine
Bannes
Chéméré le Roi
Cossé en Champagne
La Bazouge de Chéméré
Rouessé-Vassé

<b>Commission ERVE Aval - TREULON - BOUCHARDIERE</b>
Auvers le Hamon
Juigné sur Sarthe
Sablé sur Sarthe
Blandouet St Jean
Sainte Suzanne et Chammes
Saulges
Thorigné en Charnie
Torcé Viviers en Charnie
Avesse
Brûlon
Joué en Charnie
Poillé sur Vègre
St Denis d'Orques
Viré en Champagne
Val du Maine
Bannes
Cossé en Champagne

<b>Commission VAIGE</b>
Auvers-le-Hamon
Bouessay
Sablé sur Sarthe
Souvigné sur Sarthe
Blandouet-St Jean
La Chapelle Rainsouin
Livet
Sainte Suzanne-et-Chammes
St Georges-le-Flécharde
St Léger
Saulges
Vaiges
Arquenay
Val du Maine
Bazougers
Beaumont Pied-de-Bœuf
Bouère
Chéméré-le-Roi
Greze en Bouère
La Bazouge de Chéméré
La Cropte
Le Bignon du Maine
Le Buret
Maisoncelles du Maine
Meslay du Maine
Préaux
Ruillé-Froid-Fonds
St Brice
St Charles la Forêt
St Denis du Maine
St Loup du Dorat
Villiers-Charlemagne

<b>Commission TAUDE - BARAIZE - VOUTONNE - RAU DE PARCE - AFFLUENTS SARTHE</b>
Bouessay
Sablé sur Sarthe
Souvigné sur Sarthe
Beaumont Pied de Bœuf
Bouère
Greze en Bouère
St Brice
St Charles La Forêt
St Denis d'Anjou
St Loup du Dorat
Courtillers
Dureil
Le Bailleul
Louailles
Notre Dame du Pe
Parce sur Sarthe
Précigné
Solesmes
Vion
Pincé

## Commissions territoriales en 2021 (en visio) :

- Commission ERVE : 16 février 2021
- Commission VAIGE : 18 février 2021
- Commission TAUDE / BARAIZE / VOUTONNE / RAU DE PARCE : 8 mars 2021
- Commission ERVE aval / TREULON /BOUCHARDIERE : 8 mars 2021

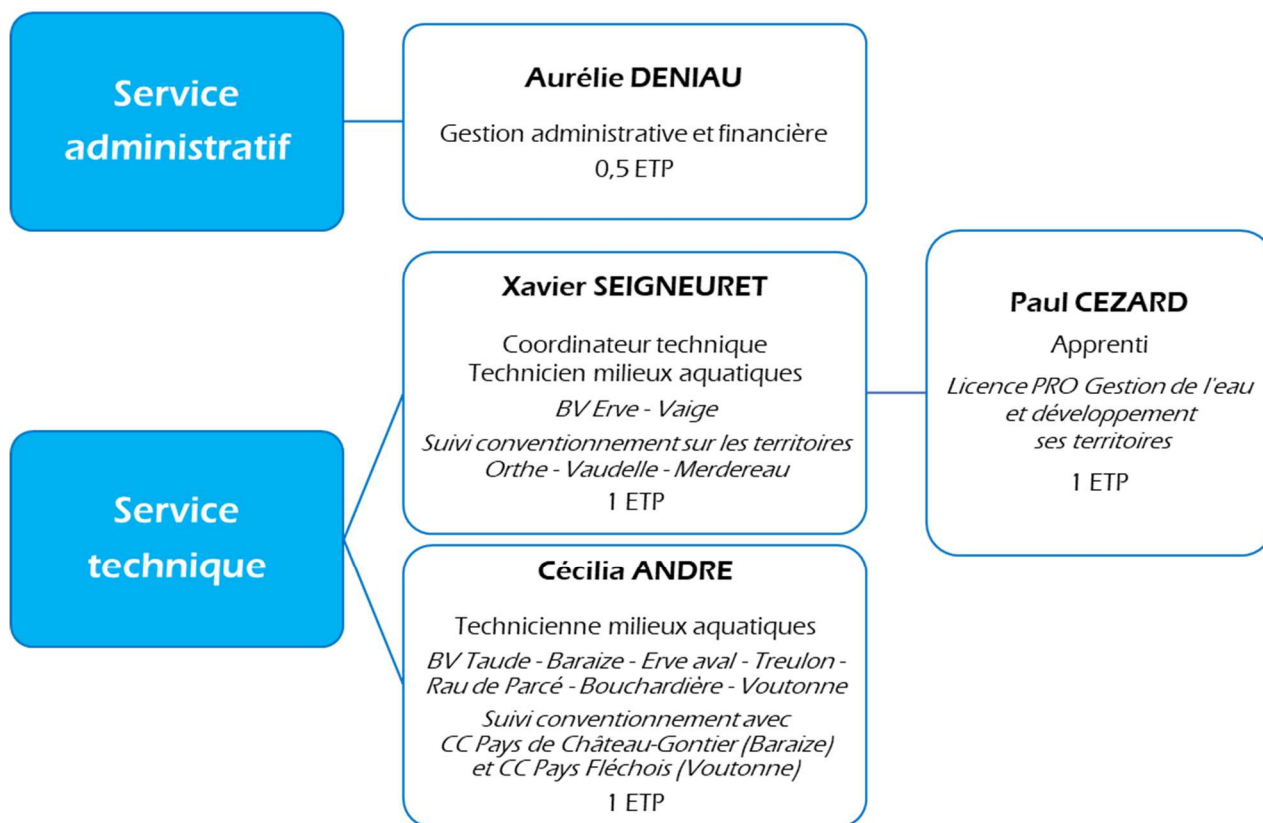
## COMMISSION THEMATIQUE



## Membres :

- La Présidente
- Le bureau
- 2 élus du SBeMS par EPCI-fp (à définir)
- Collectivités concernées : DREAL, DDT...
- Toutes personnes jugées utiles

## L'EQUIPE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE



## LES FINANCES

### Le budget 2021

	FONCTIONNEMENT (Dépenses et Recettes)	INVESTISSEMENT (Dépenses et Recettes)
Budget primitif (voté le 02/04/2021)	591 030,00	1 076 660,00
Budget supp. 1 (voté le 25/11/2021)	77 924,23	379 432,29
<b>TOTAL</b>	<b>668 954,23</b>	<b>1 456 092,29</b>

### Le compte administratif 2021

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Report Op. de l'ex.	467 879,64	77 924,23 550 607,55	379 432,29 531 018,45	641 736,05	379 432,29 998 898,09	77 924,23 1 192 343,60
<b>TOTAUX</b>	<b>467 879,64</b>	<b>628 531,78</b>	<b>910 450,74</b>	<b>641 736,05</b>	<b>1 378 330,38</b>	<b>1 270 267,83</b>
Résultats clôture		160 652,14	268 714,69		108 062,55	
RAR			322 035,00	342 890,00		20 855,00
<b>TOTAUX cumulés</b>		<b>160 652,14</b>	<b>590 749,69</b>	<b>342 890,00</b>	<b>108 062,55</b>	<b>20 855,00</b>
Résultats définitifs		<b>160 652,14</b>	<b>247 859,69</b>		<b>87 207,55</b>	

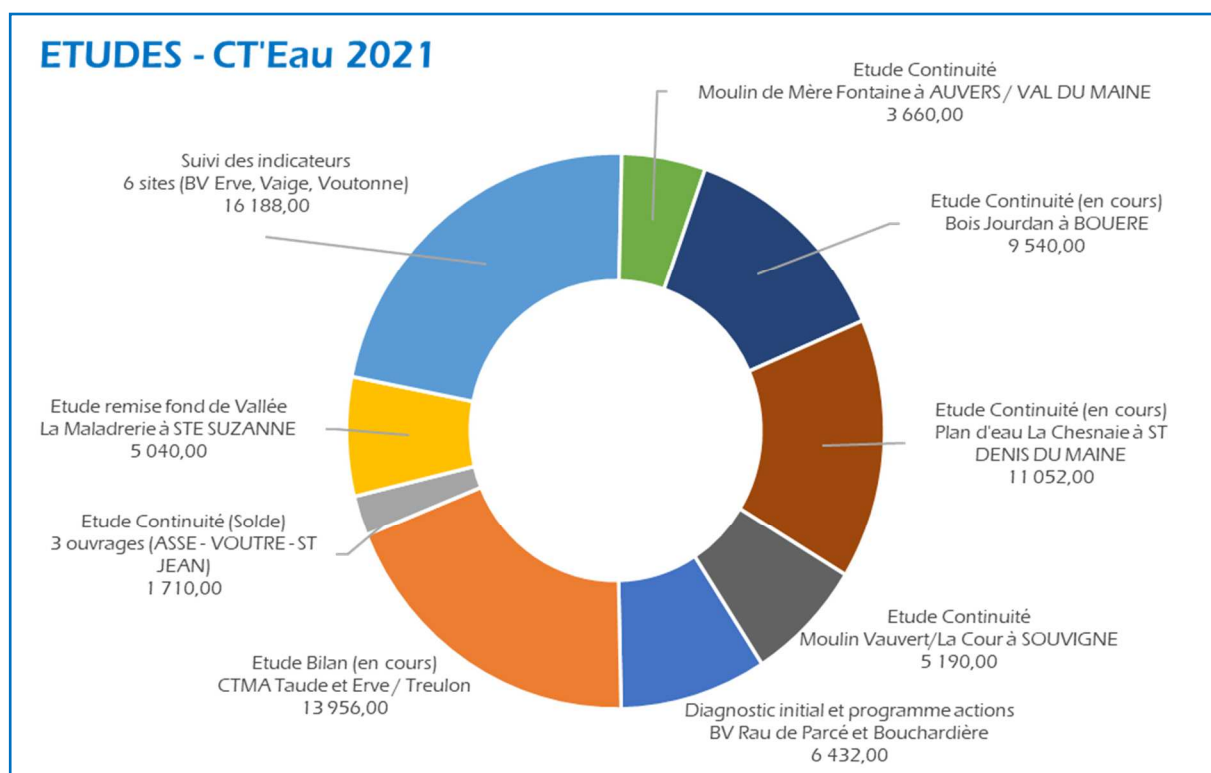
↳ **Le tableau d'amortissement de la dette**

Année	Capital restant dû	Intérêts	Capital	Echéances
2021	126 495,50	1 159,73	18 755,94	19 915,67
2022	107 739,56	817,51	14 577,06	15 394,57
2023	93 162,50	644,91	12 850,00	13 494,91
2024	80 312,50	551,10	12 850,00	13 401,10
2025	67 462,50	457,30	12 850,00	13 307,30
2026	54 612,50	363,50	12 850,00	13 213,50
2027	41 762,50	269,69	12 850,00	13 119,69
2028	28 912,50	175,89	12 850,00	13 025,89
2029	16 062,50	82,08	12 850,00	12 932,08
2030	3 212,50	5,86	3 212,50	3 218,36
		<b>4 527,57</b>	<b>126 495,50</b>	

↳ **Les participations des Communautés de communes adhérentes pour 2021**

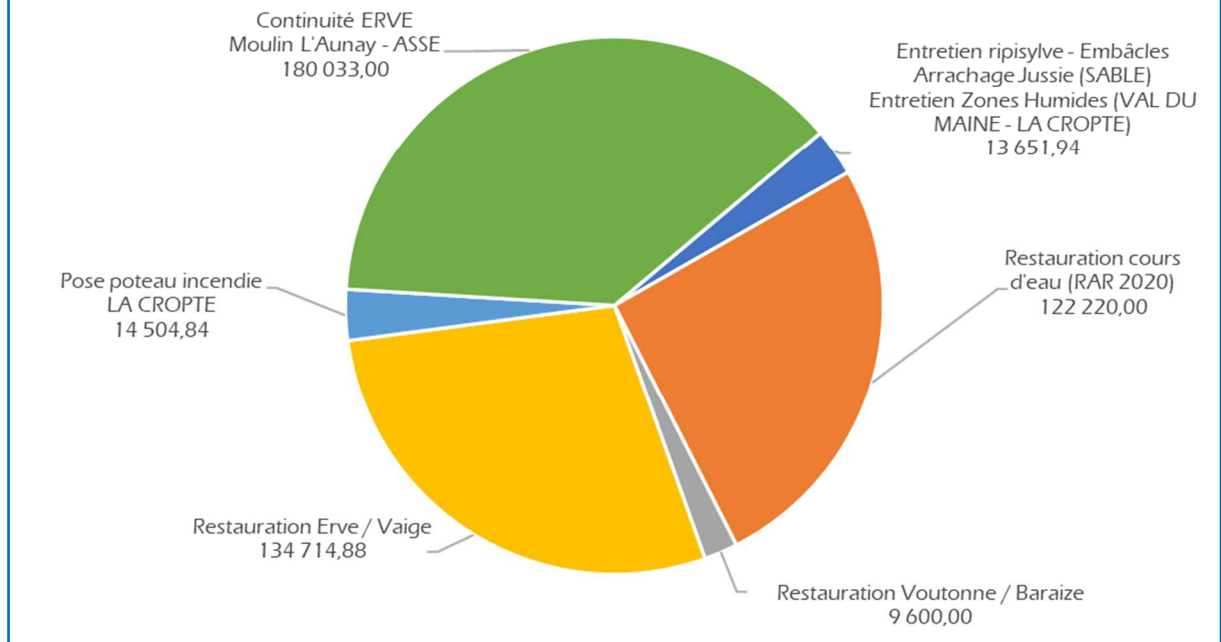
	<u>Clé répartition</u>	<u>Contributions 2021</u>
CC du Pays Sabolien	38,2 %	<b>116 892 €</b>
CC du Pays de Meslay-Grez	30,7 %	<b>93 942 €</b>
CC des Coëvrans	25,6 %	<b>78 336 €</b>
CC Loué – Brûlon - Noyen	5,4 %	<b>16 524 €</b>
CC Champagne Conlinoise et Pays de Sillé	0,1 %	<b>306 €</b>
		<b>306 000,00 €</b>

## LES ACTIONS

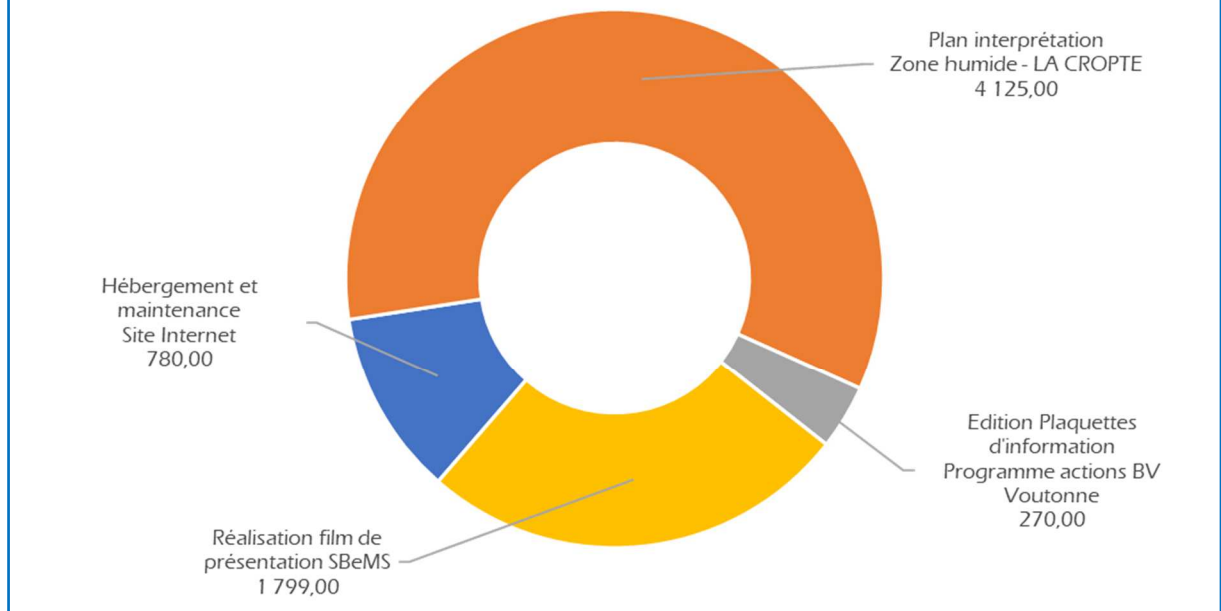




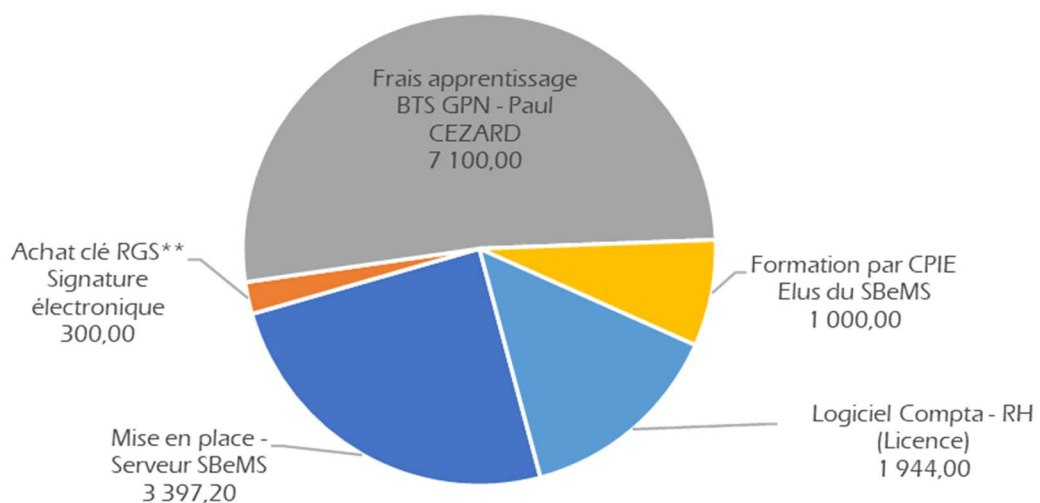
## Travaux - CT'Eau 2021



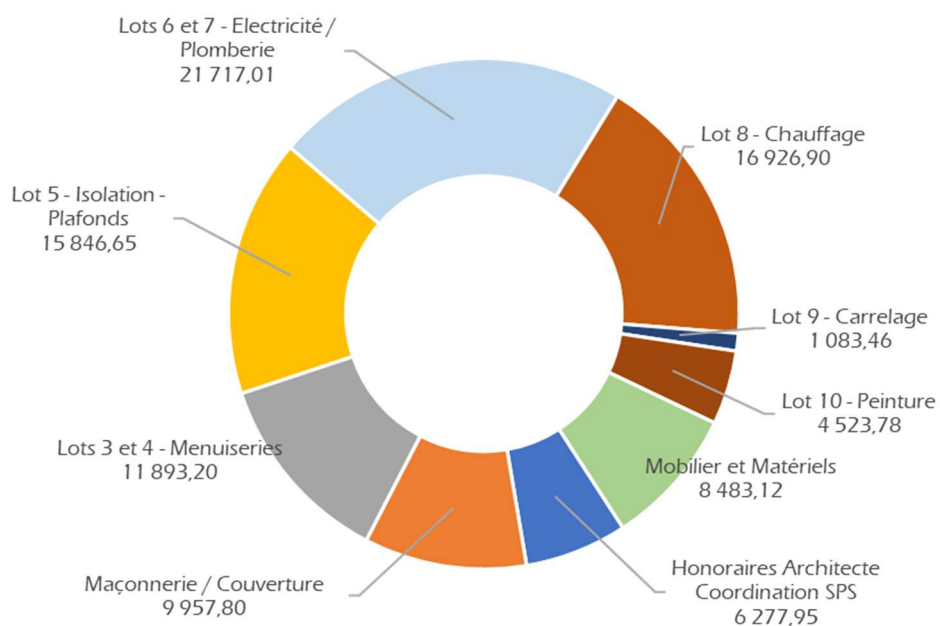
## Communication CT'Eau 2021



## Divers frais 2021



## Locaux SBeMS



## Etude (Hors CT'Eau) : Ruisseau St Jacques à VOUTRE (Prévention des inondations)

↵ Tranche ferme .....	11 712,00 €
↵ Compléments demandés par la DDT (en cours) .....	2 802,00 €

## LE BILAN DES PRINCIPALES ACTIONS

### Aménagement du Moulin de l'Aunay – ASSE-LE-BERENGER

- > Aménagement d'une passe à poissons multi-espèces (installation de 7 prébarrages équipés d'une échancrure)
- > Installation d'1 passerelle pour la manoeuvre des vannes
- > Réfection du vannage de décharge
- > Mesures d'accompagnement : plantations, d'arbres, recharges, clôtures, portillon, passerelle bois piétonne)



### Remise en fond de vallée du ruisseau de la Saugère

- > Aménagement de la nouvelle rivière
- > Installation d'1 passerelle
- > Mise en place d'abreuvoir
- > Création de 3 mares



### Aménagement du seuil radier de pont et restauration du lit (Ruisseaux de la Baraize et de la Morinière)

- > Mise en place de blocs, recharge en granulats
- > Intervention sur ripisylve



## Suivi des indicateurs biologiques

Ces suivis permettent de mesurer les impacts et les effets des aménagements réalisés.

**IBD = Indice Biologique Diatomées** : Suivi des algues polluo-sensibles

*Correspondance entre les notes IBD, les classes de qualité et leur code couleur (Source BE Hydro Concept)*

Note IBD	≥ 17	<17 - 13	<13 - 9	<9 - 5	<5 - 1
Qualité	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise
Caractéristiques	Pollution ou eutrophisation* nulle à faible	Eutrophisation* modérée	Pollution moyenne ou eutrophisation* forte	Pollution forte	Pollution ou eutrophisation* très forte

\*Eutrophisation : Apport en excès de substances nutritives (nitrates et phosphates) dans un milieu aquatique pouvant entraîner la prolifération des végétaux aquatiques (parfois toxiques).

**IPR = Indice Poisson Rivière** : Suivi de l'indice poissons

*Classe de qualité de l'IPR (Source BE Hydro Concept)*

Note IPR	0-7 ]	] 7 - 16 ]	] 16 - 25 ]	] 25 - 36 ]	>36
Classe de qualité	Excellente	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise

**IBG = Indice Biologique Global** : Suivi des invertébrés dans le lit du cours d'eau

*Classe de qualité de l'IBG (Source BE Hydro Concept)*

Note IBG	20 - 17	16 - 13	12 - 9	8 - 5	4 - 1
Classe de qualité	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise

A noter : L'IBG a été remplacé en 2018 par l'I2M2, c'est celui-ci qui est pris en compte pour le classement du cours d'eau vis-à-vis des macroinvertébrés.

**I2M2 = Indice Invertébrés Multimétrique** : Nouvel indice permettant d'apprécier la qualité biologique d'un cours d'eau à l'endroit d'une station à partir de l'étude des macro-invertébrés benthiques (= organismes sans colonne vertébrale et visibles à l'œil nu, comme les insectes, les mollusques, les crustacés et les vers, qui habitent le fond des cours d'eau).

*Classe d'état écologique de l'I2M2 (Source BE Hydro Concept)*

Limites inférieures des classes d'état de l'I2M2				
0,665	0,443	0,295	0,148	0
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais



### **Bassin versant de l'Erve :**

En 2021, 3 suivis ont été réalisés :

- Site de l'ancien plan d'eau à STE SUZANNE (6<sup>e</sup> suivi depuis 2010),
- Site de Hardray à ST PIERRE SUR ERVE (6<sup>e</sup> suivi depuis 2009)
- Site de l'Ambriers à TORCE-VIVIERS (2<sup>e</sup> suivi depuis 2018)



<b>ERVE</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
L'Erve à STE SUZANNE-ET-CHAMMES (Ancien plan d'eau)	IBG-DCE		16	15	16		19				17			17
	I2M2										0,64			0,57
	IBD			15,9	14,8		14,9				14,5			15
	IPR			17,6	13,1		14,5				9,9			16,7
L'Erve à ST PIERRE SUR ERVE (Moulin Hardray)	IBG-DCE		14	14	13		16				15			17
	I2M2										0,57			0,67
	IBD		14,7	15	15,2		15				14,7			15
	IPR		16,8								19,5			16,4
L'Ambriers à TORCE-VIVIERS (La Houlberdière)	IBG-DCE										15			16
	I2M2										0,41			0,54
	IBD										15,8			16,3
	IPR										17,5			28,5

### Conclusion :

- ↪ *Le ruisseau d'Ambriers montre une dégradation de sa qualité globale, en raison d'une altération du peuplement piscicole et du peuplement macro-benthique. Le colmatage des substrats par les limons semble être le principal facteur limitant. La mortalité des chabots observée cette année, témoigne d'une dégradation plus ou moins ponctuelle de la qualité de l'eau. Il sera intéressant de voir si cette perturbation est liée à l'activité de la carrière.*
- ↪ *Sur l'Erve à STE-SUZANNE, on observe une légère altération du peuplement biologique, en raison d'une dégradation du peuplement piscicole, malgré l'obtention du meilleur I2M2 depuis le début du suivi. Comme sur le ruisseau d'Ambriers, la population de chabot est en forte diminution, sur ce site situé près de 5 km en aval de la confluence avec le ruisseau d'Ambriers.*
- ↪ *L'Erve à ST-PIERRE-SUR-ERVE montre un peuplement biologique stable qualifié de moyen, en raison d'un peuplement piscicole dégradé. Celui-ci semble toutefois s'améliorer, avec le meilleur indice IPR obtenu depuis le début du suivi.*

### Bassin versant de la Vaige :

Sur la Vaige, 2 sites ont été suivis également :

- Site de l'ancien plan d'eau à SABLE SUR SARTHE (5<sup>e</sup> année de suivi depuis 2012)
- Site de la Braudière à BEAUMONT PIED DE BCEUF (2<sup>e</sup> suivi depuis 2017).

<b>VAIGE</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
La Vaige à SABLE SUR SARTHE	IBG-DCE	11	14		14		12				14
	I2M2						0,25				0,25
	IBD	13	14,9		12,6		11,8				15,1
	IPR	16,8	15		24		33,5				26,8
La Vaige à BEAUMONT PDB (La Braudière)	IBG-DCE						13	13			15
	IBD						14,8	14,1			15,5
	IPR						26,2	29,5			21,7

### Conclusion :

- ↪ *La Vaige à BEAUMONT-PIED-DE-BOEUF montre une progression d'une classe de qualité pour l'IPR et l'I2M2. L'abaissement, puis l'effacement de l'ouvrage a favorisé la diversification du peuplement pour les espèces les plus sensibles, même si leur présence reste fragile.*
- ↪ *La Vaige à SABLE-SUR-SARTHE montre une qualité biologique qualifiée de médiocre depuis 2017. Le colmatage persistant des substrats par les limons ne favorise pas le développement des espèces rhéo-lithophiles. Toutefois, l'annexe hydraulique favorise le développement d'espèces phytophiles, comme le brochet, la brème ou la tanche. L'annexe et ses abords servent également de zones d'abris, de reproduction et de nourrissage à de nombreuses autres espèces (oiseaux, batraciens, reptiles, petits mammifères ...).*

## Bassin versant de la Voutonne :

Sur le bassin de la Voutonne, un 1<sup>er</sup> suivi a été mis en place sur la Fontaine sans Fond à LOUAILLES :

<b>VOUTONNE</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>2021</b>
La Fontaine sans Fond à LOUAILLES	IBG-DCE	<b>11</b>
	I2M2	<b>0,06</b>
	IBD	<b>14,9</b>
	IPR	<b>18,1</b>

### Conclusion :

- ↳ La Fontaine sans Fonds présente une forte altération du peuplement macro-benthique, celui-ci est qualifié de mauvais. Le peuplement piscicole est qualifié de moyen. Ces deux compartiments sont fortement dégradés, en raison d'une altération marquée des habitats à la suite d'anciens travaux hydrauliques. Les travaux de renaturation devraient permettre le retour et le développement d'espèces rhéo-lithophiles et plus sensibles à la qualité des habitats présents.

## **REVUE DE PRESSE**

Ouest-France – 09 et 10/01/2021

### **Sainte-Suzanne-et-Chammes**

#### **De nouveaux locaux pour le syndicat de bassin**



De gauche à droite : Cécilia André, technicienne de rivière ; Aurélie Massot, secrétaire ; Xavier Seigneuret, coordinateur ; et Adélaïde Dejardin, présidente. (Non présents : Marie-Monique Veille, comptable, et Paul Cesard apprenti). | PHOTO : OUEST-FRANCE

Le Syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe (SBEMS) est installé dans ses nouveaux locaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Situés au 13, rue de la Libération, ces bâtiments étaient occupés précédemment par la Gendarmerie.

« Le SBEMS, a racheté en septembre 2020 pour la somme de 40 000 € ces locaux à la municipalité qui en était propriétaire », indique Adélaïde Dejardin, présidente du SBEMS.

Après d'importants travaux effectués depuis avril 2020, les cinq agents ont pris possession d'un grand bureau de 55 m<sup>2</sup> et d'un autre privatif. « Une salle de réunion équipée en projection pouvant accueillir 35 personnes a été créée. Elle est

d'ailleurs disponible en location aux entreprises ou associations qui le souhaitent », informe Xavier Seigneuret, coordinateur.

Le premier étage, d'une surface de 150m<sup>2</sup>, reste d'ailleurs disponible si des entreprises cherchent des locaux.

Un atelier technique attenant aux locaux a également été réalisé. L'ensemble des locaux est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux ont été conduits par Laurent Boisseau architecte, pour un coût total de 194 418 € TTC.

**Contact.** SBEMS : 02 43 91 11 31.  
Mail [contact@sbems.fr](mailto:contact@sbems.fr)

## SAINTE-SUZANNE. Un nouveau siège pour le syndicat

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le syndicat de bassin a quitté les locaux provisoires de la rue Jean-de-Bueil pour ceux achetés à la commune en septembre 2019 pour la somme de 40 000€.

« L'ancienne gendarmerie de la rue de la Libération a été complètement repensée et réhabilitée par le syndicat de bassin afin que les cinq agents puissent travailler dans de bonnes conditions », indique Adélaïde Dejardin, présidente du SBeMS.

« Un grand bureau de 55 m<sup>2</sup> et un bureau privatif ont été créés ainsi qu'une salle de réunion équipée d'un projecteur pouvant accueillir 35 personnes.

Celle-ci est d'ailleurs disponible en location pour les entreprises ou associations qui le souhaitent », explique Xavier Seigneuret, coordinateur du SBeMS. Un atelier technique est attenant à l'immeuble.

Le coût des travaux se monte à 194 418 € TTC et l'ensemble des locaux est accessible aux personnes à mobilité réduite. Le premier étage du bâtiment (150m<sup>2</sup>) est disponible à la location si des entreprises cherchent des bureaux.

Pour contacter le SBeMS : 02 43 91 11 31 (nouveau numéro) ou par mail [contact@sbems.fr](mailto:contact@sbems.fr)



Adélaïde Dejardin, Aurélie Massot, secrétaire, Cécilia André, technicienne de rivière, et Xavier Seigneuret coordinateur.

### Sainte-Suzanne-et-Chammes

37 participants à la sortie découverte de la nature



Samedi, départ de la sortie commentée en direction du Grand Moulin.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Vendredi et samedi, l'association Vigilance environnement Erve et Charrie, (AVEEC), invitait à une sortie découverte du milieu naturel, faune et flore des bords de la rivière l'Erve. Trente-sept participants, sur les deux jours, ont suivi cette balade et ont été à l'écoute des commentaires de Xavier Seigneuret et Paul Cézard du Syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe (SBeMS).

« L'objectif de cette sortie est de présenter les actions et les travaux menés par le syndicat de bassin le long de la rivière et de sensibiliser

les participants à l'environnement et au développement de la biodiversité véritable enjeu pour le territoire », indiquait Paul Cézard. « Et puis pour préserver la nature, il faut d'abord bien la connaître », ajoutait Bernard Beunaiche, le président de l'association.

**Prochain rendez-vous** pour l'association AVEEC, le 2 juillet à 17 h 30 salle du SBeMS (ancienne gendarmerie), pour son assemblée générale. Contact. 07 57 40 88 95.





**SAINTE-SUZANNE.**

**AG de l'Aveec le 2 juillet.** Vendredi et samedi, l'association Aveec (Association Vigilance Environnement Erve et Charnie) proposait deux balades sur les bords de l'Erve. Pour une première, celles-ci ont connu un beau succès puisque 37 personnes en ont profité. Ces sorties découvertes étaient commentées par Xavier Seigneuret, technicien au Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe, accompagné de Paul Cézard, en formation au SBeMS. L'association vous donne rendez-vous le vendredi 2 juillet à 17h30 pour son assemblée générale qui aura lieu au siège du syndicat de bassin (ancienne gendarmerie de Sainte-Suzanne).